

ANNEXE 2

Parcours du combattant : Linky

→ 27 juillet 2015

- Lettre RAR à S. ROYAL – Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. **Pas de réponse.**
- Idem à M. TOURRAINE – Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. **Réponse du 26 octobre 2015 : HORS SUJET** en invoquant les « normes » alors que l'EHS est justement hors « normes », ces dernières étant elles-mêmes très discutées + **CONTRE-VÉRITÉS TECHNIQUES**. Ces lettres et toutes celles que j'ai écrites aux intervenants Linky ensuite contenaient des informations précises, parfaitement explicites.

→ 21 décembre 2015

Décembre 2015 = début du déploiement Linky à l'autre bout de mon quartier.

- Téléphone à divers services de la mairie + lettre au maire + téléphone au syndic : « n'y peuvent rien ».
- Lettre RAR à :
- La DGS (Direction Générale de Santé) + Ministère des A.S., de la Santé et des D.d.F. **Pas de réponse.**
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) du Var. **Pas de réponse.**
- L'ARS PACA. **Réponse du 12 janvier 2016 : Hors sujet, etc.**
- EDF service clients, après leur avoir téléphoné : « C'est obligatoire ». **Par de réponse au RAR.**
- ERDF PARIS LA DEFENSE (= siège). **Pas de réponse.**
- ERDF JUANS LES PINS (gestion du 06 et du 83). **Réponse du 23 décembre 2015 : Hors sujet, etc, comme lors des entretiens téléphoniques.** Par courrier ou par téléphone, tous les intervenants Linky usent de simulacres d'écoute, de hors sujet obstiné, de contre-vérités et de contradictions entre eux sur le plan technique, mentent au sujet de l'aspect « obligatoire », bluffent. Tous se déresponsabilisent en se renvoyant la balle. S'abritant derrière les uns les autres, ils peuvent tranquillement répéter leur discours type, d'autant plus tranquillement que ce n'est pas leur santé qui est en jeu ; ainsi, que vous soyez calme ou que vous craquiez, ils s'en moquent, cela revient à parler à des murs.

→ 20 octobre 2016

- Lettre type d'ERDF/ENEDIS JUAN LES PINS annonçant le remplacement de mon compteur + coordonnées d'SFATD.

→ 21 octobre 2016

- Lettre RAR à SFATD (sous-traitant poseur de Linky pour ENEDIS), après avoir téléphoné plusieurs fois.
- Lettre RAR à ENEDIS JUANS LES PINS, après avoir téléphoné, dont une fois au coordinateur ENEDIS d'SFATD. **Courrier d'ENEDIS PARIS du 7 novembre 2016 : Hors sujet, etc.**
- Novembre 2016 : Lettre non RAR (chères + expositions majorées à la poste...) à : ENEDIS JUAN LES PINS + ENEDIS PARIS + SFATD-PRIMALEC MARSEILLE + SFATD SIX FOURS (pour la pose à Toulon). **Pas de réponse.**

→ 2 décembre 2016

- Entretien téléphonique avec la CELLULE DE « MEDIATION » d'ENEDIS PARIS. **Exemple de l'inflexibilité inhumaine d'ENEDIS : bien que je précise que je ne demande qu'un report (jusqu'à ce que je puisse déménager), la « médiatrice » me répète en boucle qu'« il est impossible de reporter la pose des compteurs », à ma grande surprise, elle me répond qu'elle a mon dernier courrier sous les yeux... Je lui parle santé elle me répond obstinément industrie, en quoi s'agit-il de « MEDIATION » ? Je lui demande un refus écrit, elle me dit que c'est impossible. Je n'en ai pas reçu à ce jour.**
- Après avoir obtenu l'accord de mes voisins, affichage dans tout l'immeuble : porte d'entrée, tableau d'affichage et les 4 placards à compteurs sur les 4 paliers. Les affiches sont claires et courtoises (voir photos), il s'agit d'une demande de **REPORT**, mon futur logement – plus compatible avec mon EHS – n'étant pas accessible avant cet été (je n'ai ni les moyens, ni la santé de déménager 2 fois, camper, etc.).
- Remarque : la moitié des locataires sont en transit (étudiants notamment), donc le refus définitif est impossible.

→ Datée 02/12/2016, reçue plusieurs jours après :

- Lettre type d'SFATD annonçant la pose du Linky entre le 4 et le 11 décembre 2016. **Ne sont pas passés.**

→ Datée 19/12/2016, reçue plusieurs jours après (cachet de la poste sur l'enveloppe : 20/12/2016) :

- Lettre type d'SFATD annonçant la pose du Linky à mes voisins, pas à moi, entre le 19 et le 26 décembre 2016.

→ 19 décembre 2016

2 agents SFATD, affiche sous le nez, s'apprêtent à installer, je les interpelle, ils ne tiennent pas compte de ma détresse, font mine de continuer, l'un d'eux me dit que je suis « stupide », je hausse le ton jusqu'à ce qu'ils partent. Une voisine est témoin. Très éprouvant pour moi (leurs portables + leur arrogance). **Remarque : depuis décembre 2015, j'ai dialogué avec une vingtaine d'installateurs Linky, dans la rue, parfois dans l'escalier. Il y a de tout : indifférents, compatissants, zélés, etc...**

→ 20 décembre 2016

- Main courante n°2016/087620 au commissariat le plus proche. Très dur physiquement, majoration de douleurs, prolongée.

→ **Datee 22/12/2016, reçue le 24 décembre 2016**

- Lettre type d'SFATD annonçant la pose du Linky entre le 25 décembre 2016 et le 1^{er} janvier 2017. **Ne sont pas passés.**

Pendant les fêtes, le quartier est plein de leurs camionnettes, les immeubles autour du mien sont vite équipés Linky mais ils restent des « trous ». Depuis début décembre je surveille du 3^{ème} étage et porte ouverte, les bruits des parties communes de l'immeuble. J'habite devant une école, c'est bruyant, or je suis hyperacousique, normalement je repose mes oreilles plusieurs fois par jour avec des bouchons, ce n'est plus possible, idem se reposer, d'autant moins que je dois faire des aller-retour dans l'escalier et autour de l'immeuble régulièrement, etc. Cette discipline quotidienne n'arrange pas ma santé. Je songe sérieusement à faire une grève de la faim que je le mentionne dans la lettre que j'ajoute à l'affiche du panneau d'affichage. J'ai aussi une banane contenant un petit appareil photo + une lettre, prête à être lue à tout intervenant SFATD/ENEDIS.

→ **Datee 10/01/2017, reçue le lundi 16 janvier 2017 (cachet de la poste sur l'enveloppe : 13/01/2017) :**

- Lettre type d'SFATD annonçant la pose du Linky le **18 janvier** 2017. Le **16**, j'appelle une journaliste puis ma porte étant entre-ouverte, je vois un type photographe les compteurs du palier, il me répond qu'il est Mr PLAN, le coordinateur ENEDIS que j'ai eu plusieurs fois au téléphone, mais ne m'explique pas qu'il est en train de préparer son petit « commando » ; ainsi je parle avec lui sans me douter de rien, je le prévient qu'une journaliste sera là mercredi matin. Par 3 fois, il me dit qu'il sera là mercredi **matin**.

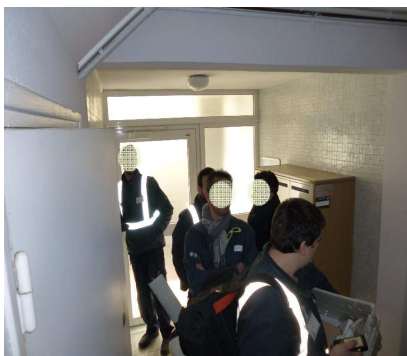
→ **17 janvier 2017**

- Mail d'un voisin à A.KIRICHIAN, P.D.G d'SFATD MARSEILLE. Extrait : « comme d'autres résidents de l'immeuble et après concertation, je ne suis pas opposé au changement de compteur mais je vous demande expressément d'en faire différer la pose à partir du 1^{er} juillet prochain ».

→ **18 janvier 2017**

- Matin : en présence de 2 personnes du collectif anti-Linky de l'aire toulonnaise, d'un ami, d'une électrosensible* et d'un voisin, la journaliste me questionne, écoute, consulte des pièces de mon dossier médical et de mon parcours Linky, dialogue avec les autres personnes, s'assure que ma voisine – avec l'autre voisin, seule présente ce matin – me soutient, prend des photos des affiches, etc., puis comme d'autres elle doit partir.

- **13h20 : j'entends le coordinateur ENEDIS donner ses instructions aux poseurs SFATD, je les repousse énergiquement jusqu'au hall, ils sont 8 pour 7 compteurs...** A ses côtés, un type se dit *huissier*, me demande mon nom et celui des 3 témoins qui restent, je répond qu'ils ne m'impressionnent pas, je les prends en photo pour preuve, et lis lisent ma lettre. Ensuite, Mr PLAN nous sert son discours faussement respectable, exaspérant de mauvais foi. Je lui pose des questions : « pourquoi à 8 hommes ?, alors que vous vous attendiez à ce que je sois seule », « vous ne savez pas lire les affiches ? », je lui fait remarquer qu'il ne s'agit même pas d'un refus, mais d'un report de quelques mois. Devant son obstination je hausse le ton et il a le culot de se victimiser. En partant **il affirme, qu'ils ne repasseront pas, je lui demande un courrier l'attestant, il refuse et dit que sa parole suffit.** Après cela, j'ai eu une crise de saccades, dues aux 8 portables très proches en lieu clos sur un long moment, alors que les intervenants ENEDIS/SFATD sont repartis dans le même état qu'avant.



→ **19 janvier 2017** : Article de Var Matin.

→ **20 janvier 2017**

- Main courante n°2017/005096 au commissariat.

Comme il n'y a pas infraction – ils ont des passes – les policiers m'ont dit que je ne peux pas porter plainte à ce niveau là. En ce qui me concerne, je continuerai à formaliser ce harcèlement, un motif qui peut donner lieu à une plainte. Cet acharnement est d'autant plus grave que, comme tout EHS, j'ai beaucoup d'autres soucis très lourds à gérer.

→ **26 janvier 2017**

- Cette fois sans lettre préliminaire : **2 poseurs Linky n'en reviennent pas d'avoir été à nouveau envoyés poser ici**, je leur dis qu'ils doivent partir, ce qu'ils font après m'avoir demandé l'autorisation de photographier le panneau.

- Ensuite, remplacement des affiches par d'autres, plus fermes, s'y ajoute l'**attestation signée des résidents** de l'immeuble. Extrait : « Nous [...] déclarons soutenir [...], électrohypersensible, en refusant le remplacement de nos compteurs respectifs par les compteurs Linky, tant qu'elle n'aura pas pu accéder à sa future habitation, au plus tard fin juin 2017 ».

Etc...

.....
D'une électrosensible* : la sensibilisation d' A. F. s'est faite par le Linky dans son immeuble. Ses symptômes empirant à chaque tentative de réintégration de son appartement, elle en est exclue depuis 1 an à ce jour. Elle continue à dormir à droite à gauche, tout en travaillant, car elle en est encore à ce degré. En tant qu'EHS, j'ai fait l'expérience de la densification EM de son immeuble et d'autres.

Compteur Linky : vers le passage en force

Le bras de fer est engagé. Alors que les compteurs électriques Linky sont posés en vitesse de croisière, les particuliers qui s'opposent à leur installation entrent en zone de conflit électrique. Un épais dossier dans les mains, Claire Jacques descend les trois étages de sa petite résidence toulonnaise.

À chaque palier, sur les placards électriques, plusieurs feuilles sont affichées, contre le Linky. Ici, se trouvent encore les compteurs d'avant. Avant le Linky. Et les techniciens viendront les changer d'ici peu.

Seule demande : un report

Électro-sensible, « très malade depuis deux ans et demi », l'habitante demande à Enedis, ex-ERDF, de surseoir à la pose du compteur. « Ma seule demande est un report de cinq mois, se désole-t-elle. Là, ce n'est même pas une histoire de refus, mais juste un délai. »

Depuis le 19 décembre et une altercation verbale avec des techniciens, elle est sur le qui-vive. « Le Linky est une intrusion, car les gens n'ont pas le choix. C'est justement ce que nous dénonçons », poursuit Sylvie, du collectif Stop Linky de l'aire toulonnaise.

Des amis et des citoyens engagés sont passés pour soutenir Claire Jacques et faire poids à ses côtés. Lorsque les techniciens sont arrivés, hier entre midi et deux, ils étaient sept poseurs de compteurs, agents d'Enedis et un huissier. En force. Ils sont repartis, provisoirement.

Attestations

Claire Jacques est électro-hyper-sensible. Une pathologie apparue il y a une douzaine d'années et qui l'a poussée depuis deux ans et demi à rechercher un autre chez-soi. Loin des ondes électromagnétiques qui sont l'environnement permanent d'une ville.

Dans cinq mois, elle vivra en Auvergne, « loin de ma famille et de ce que j'ai construit ici ». Dans son dossier, figurent deux attestations médicales explicites et une reconnaissance de travailleur handicapé. Manifestement, ce ne sont pas des arguments pour Enedis, qui installe de l'ordre de 700 à 800 compteurs par jour. Dans l'aire toulonnaise, 88 000 Linky sont en service. Avec « 1 % à 1,5 % de taux de refus ». Il serait donc impossible de prendre en compte la demande d'une personne électro-sensible ?

SO. B.

« Nous avons une mission »

« Une mission de service publique. » C'est en ces termes que Enedis explique son travail.

« Donc, on mène cette mission à bien et on pose. » C'est en substance la réponse donnée, hier, du côté de l'électricien. « Dans le cadre de cette mission, les courriers avec A/R ne peuvent pas avoir d'impact. On ne peut pas refuser le Linky. » Un discours intransigeant... sauf pour ceux dont le compteur électrique est à la maison ou dans le jardin.

Tant pis pour ceux qui vivent en habitat collectif et dont le compteur est sur le palier.

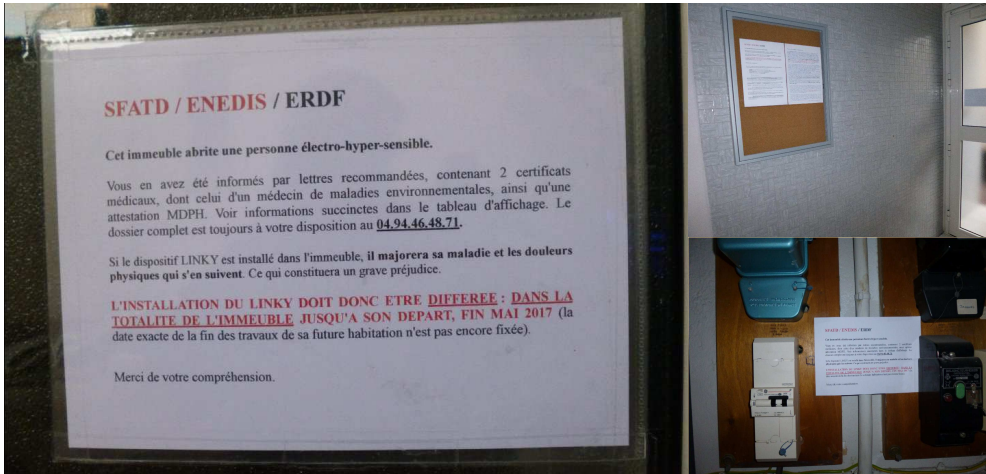
Questionné sur le cas précis d'une personne capable d'argumenter sur son électro-sensibilité, Enedis assure que « toutes les études ont montré qu'il n'y a pas d'ondes supplémentaires avec le Linky »⁽¹⁾ et que « l'électro-sensibilité n'est pas une maladie reconnue ». Pourtant, la justice française l'a déjà reconnue.

1. Le Linky est une technologie de courant porteur en ligne (CPL), génératrice d'ondes électromagnétique.

Claire Jacques ne demande qu'un délai de cinq mois, avant l'installation des compteurs. Elle est ignorée. (Photo So. B.)

1. L'huissier ne m'a toujours rien envoyé, cela fait 22 jours qu'il est passé (nous sommes le 8 février 2017).
 2. Chiffres d'ENEDIS. Ils escamotent aussi le nombre d'EHS qu'ils ont mis à la rue, ceux qu'ils ont poussés au pire, éludent qu'ils forcent la main à toutes sortes d'usagers. Ex : Enedis menace de faire payer 2 relevés/an (2x80€), bien qu'ayant leur compteur dans leur appartement, nombre d'usagers ne voient jamais de releveur et envoient la photo de leur compteur par mail. Certains sont menacés de payer chèrement le remplacement de leur compteur non-Linky, notamment ceux qui tombent mystérieusement en panne... bien qu'ils soient réputés increvables... pourtant des milliers de compteurs non-Linky en parfait état sont retirés chaque jour et pourraient faire l'affaire.
 3. Aucune « mission de service publique » ne donnent le droit de maltraiter des citoyens : majoration d'EHS, sensibilisation par le Linky de personnes qui n'étaient pas EHS, privation du principe de précaution de tous (risques sur le long terme, par densification du brouillard électro-magnétique), privation de choix environnemental privé, etc...(voir associations).
 4. Les courriers avec AR sont nécessaires car ils formalisent les pièces des futurs dossiers de plaintes.
 5. et 6. Jusqu'ici aucune loi n'autorise ENEDIS à forcer des clients à accepter le Linky. Ceux qui ont pu le refuser – leur compteur étant chez eux – n'ont pas été sanctionnés. Si finalement ENEDIS oblige les usagers à payer des relevés alors qu'il y a déjà d'autres moyens, ou à payer le remplacement de leur compteur en panne, alors qu'ENEDIS devrait prévoir un compteur pour allergiques au cumul de fréquences, etc., cela prouvera une fois de plus que nous ne sommes pas en vraie démocratie, ni en pays humaniste... L'attitude d'ENEDIS interpelle d'ailleurs les Droits de l'Homme (voir art. du 19 avril 2016).
 7. Contre-sens.
 8. Merci à la journaliste de faire remarquer que même des tribunaux reconnaissent l'EHS. La négation de l'EHS par ENEDIS, ses sous-traitants, et tout autre marchand de fréquences, est une des pires violences qui soit : ayant presque toujours le dernier mot dans les médias, toute diffamation colportée par un pot de fer participe au retardement de la connaissance de l'EHS par l'ensemble des citoyens, ce qui majore notre parcours du combattant au jour le jour.
- 23/01/17, Var Matin donne la parole à *Que Choisir* – responsable d'un article terriblement faux sur l'EHS – et à d'autres... qui n'y connaissent rien en interactions entre corps et électrosmog mais y reproduisent le discours simpliste/trompeur (on parle encore de *puissance*, etc.) d'ENEDIS, qui a donc encore le dernier mot auprès de l'opinion publique.

Premières affiches :



Puis :



Extrait d'affiche :

VOUS N'ETES NI QUALIFIES, NI EXPERIMENTES EN MATIERE DE NORMES E.H.S. : VOUS N'ETES NI MEDECINS SPECIALISES, NI E.H.S.

Rappel informatif (extrait d'un des courriers vous ayant été envoyé) :

Je suis électrohypersensible aux BASSES FREQUENCES (circuits et appareils électriques) et HAUTES FREQUENCES (technologies sans fil) A DES DOSES EXTREMEMENT FAIBLES. Vous avez reçu par lettres recommandées 2 certificats médicaux l'attestant, dont celui d'un médecin de maladies environnementales.

Dans mon cas ce ne sont pas seulement les PUISSANCES qui sont en jeu, mais aussi les TYPES DE FREQUENCES + leur ADDITION + leurs INTERFERENCES avec d'autres fréquences.

Remarque : 1 seule impulsion/1 seul contraste, suffisent à majorer l'inflammation de mon organisme.

*Suite à 2 longues années de recherches je vais pouvoir quitter la ville pour une maison isolée, plus supportable électromagnétiquement. Cependant elle ne sera pas habitable avant juillet 2017 minimum (date de fin de travaux incertaine). **D'ici là je dois éviter toute majoration d'impact dans mon environnement quotidien.***

J'habite au dernier étage. Fatalement pour sortir/entrer je passe devant les compteurs et circuits électriques des parties communes. Par conséquent, si vous installez ce dispositif dans mon immeuble, vous provoquerez l'aggravation de mon niveau d'électrisation, donc de douleurs et de risques sanitaires (notamment de cancer par sur-oxydation).